

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Plan d'accessibilité (LPHO)
2010-2011



ISSN: 1708-4377

Table des matières

Introduction	2
Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010	3
Mise à jour sur les exigences relatives à l'accessibilité pour les services à la clientèle	20
Engagements relatifs à l'information et aux communications	24
Autres engagements relatifs à l'accessibilité	27
Loi(s), règlement(s) et politique(s) en cours d'examen dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées	31
Renseignements	32

Introduction

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) constitue la feuille de route pour rendre la province accessible d'ici 2025. En vertu de cette loi, des normes d'accessibilité sont établies et mises en œuvre en vue d'abolir les obstacles qui existent dans les principaux aspects de la vie quotidienne.

Ces normes amélioreront l'accessibilité des personnes handicapées dans les secteurs des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et du milieu bâti.

Le gouvernement se prépare à prendre les devants pour faire de l'Ontario une province accessible. En 2010, il a été le premier organisme public à présenter son rapport de conformité à la première norme, soit les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (NASC) (Règlement de l'Ontario 429/07).

En attendant l'entrée en vigueur des autres normes prises en application de la LAPHO, nous nous inspirons du *Code des droits de la personne* de l'Ontario et des obligations énoncées dans la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Chaque année, le gouvernement définit la façon de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles au moyen des plans d'accessibilité annuels exigés par la LPHO.

Se fondant sur le plan de l'année dernière, le plan d'accessibilité 2010-2011 continuera à faire progresser le ministère des Transports en fonction de l'objectif d'accessibilité pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

Les réalisations du ministère pendant cette période sont nombreuses. Il convient tout spécialement de mentionner que le ministère a aidé les municipalités à se procurer 377 autobus classiques et 67 autobus spécialisés, soit un total de 444 nouveaux autobus accessibles de remplacement en 2009. À la fin de 2009, 84,6 pour cent des autobus classiques municipaux de l'Ontario étaient accessibles, contre 38,6 pour cent en 2003.

On peut consulter les plans des autres ministères en cliquant sur : Ontario.ca.

Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010

Le ministère des Transports (MTO) a réalisé des progrès importants en vue de nous rapprocher de l'objectif d'un Ontario accessible et sans obstacle pour le personnel et les membres du public d'ici 2025.

Le MTO s'efforce en permanence de repérer, de prévenir et d'éliminer les obstacles à la réalisation d'une société inclusive. Sa structure de gouvernance comprend des groupes de meneurs dans l'ensemble du ministère dont le mandat est de guider et de superviser la mise en œuvre des normes d'accessibilité.

Ces groupes comprennent, sans s'y limiter, les organismes suivants :

- **Le Comité d'accessibilité du MTO.** Mis sur pied en 2003, ce comité comprend des membres avertis de nombreuses divisions qui mettent tout en œuvre pour faire avancer le plan d'action en matière d'accessibilité et qui répondent aux questions soulevées. Le Comité d'accessibilité du MTO aide ce dernier à influencer la définition des normes d'accessibilité en cours d'élaboration et l'aidera à se préparer à leur mise en œuvre une fois leur adoption par voie de règlement.
- **Le Groupe de travail sur les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.** Composé de chefs de division, ce groupe coordonne, met en œuvre et surveille l'application des NASC ainsi que la conformité à celles-ci et en fait rapport.
- **L'Unité de l'accessibilité du MTO** soutient ce dernier et l'aide à se conformer à ses exigences en matière d'accessibilité. Elle fournit une orientation et soumet des rapports d'étape réguliers à la haute direction.

Tous ces groupes travaillent de façon diligente avec le personnel du ministère pour s'assurer que les bureaux désignés continuent de se conformer aux dispositions du règlement pour les services à la clientèle et se préparent à mettre en œuvre les futures normes d'accessibilité.

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Le MTO continue d'améliorer ses processus et ses pratiques actuels en ce qui a trait à la formation, à la rétroaction des clients, aux exigences en matière de perturbation temporaire du service et aux autres politiques, pratiques et procédures, conformément aux NASC. En outre, il accroît, comme l'exige le règlement, la sensibilisation et les connaissances à tous les niveaux du ministère et effectue une vérification annuelle de l'accessibilité.

Formation

Réalisations :

Le MTO a élaboré et déployé un processus pour faire en sorte que les nouveaux employés auxquels s'appliquent les NASC reçoivent une formation adéquate :

- Les divisions du MTO reçoivent des rapports mensuels sur les nouveaux employés et les distribuent aux responsables de programmes concernés pour action.
- Les divisions du MTO reçoivent des rapports trimestriels contenant les dossiers de formation en cours et confirmant que les obligations de formation sont respectées pour aider à la contre-vérification avec les rapports sur les nouveaux employés. Le gestionnaire responsable remédie directement aux anomalies, le cas échéant.
- Les divisions du MTO soumettent des rapports d'étape trimestriels à l'Unité de l'accessibilité du ministère qui confirment que les obligations de formation ont été respectées.
- Des rappels à propos des obligations de formation en vertu des NASC ont été distribués aux gestionnaires touchés par les activités d'embauche active (comme les responsables de l'accueil des étudiants occupant des emplois d'été).

De plus, le MTO a conçu un programme de perfectionnement personnalisé pour les gestionnaires : le Programme d'excellence en matière de leadership. Ce programme fournit aux gestionnaires les outils et les ressources essentiels à leur réussite dans leurs rôles de direction actuels et futurs.

Le premier module porte sur les exigences de base pour les nouveaux gestionnaires, y compris la formation obligatoire. En effet, les éléments de base du programme de formation des nouveaux gestionnaires ont été révisés et comprennent désormais trois cours en ligne sur l'accessibilité :

- The Ontario Disability Act: Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities (*Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* : maximiser la contribution des employés handicapés);
- May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities;

- May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know About Accessible Customer Service.

Processus de rétroaction

Le MTO s'engage à faire en sorte que la rétroaction qu'il a reçue sur l'accessibilité de ses services l'aide à mieux servir le public.

Réalisations :

Le MTO a conçu et mis en œuvre des lignes directrices et des processus dans tout le ministère pour appuyer la collaboration entre tous ceux qui reçoivent la rétroaction sur l'accessibilité de ses services et qui y répondent.

Le ministère a également traité les demandes de renseignements et la rétroaction se rapportant à l'accessibilité pour les services à la clientèle qu'il a reçues relativement aux délais standard touchant la correspondance dans le contexte de la qualité des services. Il a commencé à tenir un registre pour déterminer les tendances et les domaines à améliorer.

À la suite de la rétroaction et des demandes de renseignements reçues pendant la dernière année, un certain nombre de domaines ont été améliorés :

- Des ouvre-portes automatiques seront installés dans les toilettes utilisées par les participants qui assistent aux séances de formation du Programme d'information de groupe des conducteurs âgés à Downsview.
- Les politiques pouvant contenir des obstacles systémiques qui ont été cernées font l'objet d'un examen.
- Le nombre de réunions et de documents accessibles a augmenté.
- Des dispositions sur les exigences d'accessibilité ont été incluses dans les documents et les contrats d'approvisionnement.
- Des solutions pour régler les problèmes d'accessibilité soulevés font l'objet d'une étude.

Perturbation temporaire du service

Réalisations :

- En tant que responsable des immeubles de St. Catharines et de Downsview, la Direction des installations et des services opérationnels du MTO a offert une

formation aux locataires et au personnel chargé de la gestion de ces installations sur le protocole relatif aux perturbations temporaires du service.

- Le MTO a préparé des plans d'intervention en cas d'urgence, qui comprennent un plan en cas de perturbation temporaire du service, dans toutes les régions.
- Le MTO a envoyé aux régions touchées des rappels sur le protocole et les exigences relatifs aux perturbations temporaires du service.

Sensibilisation et renforcement des connaissances

Réalisations :

La haute direction a notamment livré les messages et encouragé les événements suivants :

- les « dialogues avec le sous-ministre » diffusés dans l'ensemble de la province à l'intention du personnel du MTO. Le sous-ministre a parlé avec franchise de la diversité et de l'inclusion et en a souligné les avantages;
- le programme Créons nos chefs de file, une initiative importante de gestion des compétences visant à améliorer les qualités de chef, qui portait notamment sur la sensibilisation à la diversité et l'apprentissage par l'expérience en matière d'accessibilité;
- le lancement d'une série de séances de formation sur la sensibilisation à la diversité dans l'ensemble du ministère, esquissant l'accessibilité comme étant le pilier de la diversité;
- l'Exposition sur l'accessibilité de la FPO qui se tient chaque année et qui est largement publicisée pour accroître la sensibilisation aux questions d'accessibilité et souligner les programmes et les initiatives de la FPO et des fournisseurs de services externes :
 - o l'Unité de l'accessibilité du MTO a mis en vedette le projet de Centre pour l'accès universel, qui a suscité beaucoup d'intérêt auprès de nombreux visiteurs;
 - o une webdiffusion du MTO à St. Catharines a permis à tous les locataires de l'immeuble de participer sans devoir se rendre à Toronto. Des modérateurs ont été recrutés et formés pour animer les deux volets d'apprentissage offerts;
- Showcase Ontario, la plus importante conférence annuelle d'apprentissage du secteur public au Canada, a accueilli des représentants du monde des affaires et de celui de la technologie pour apprendre, réseauter et partager des solutions novatrices en matière de prestation de services à l'occasion de séances dressant le profil de l'inclusion et de l'accessibilité. Le MTO a fourni de l'information sur ces séances aux employés clés du ministère, les incitant à y assister;

- le MTO a fait la promotion de deux séances de formation sur l'accessibilité offertes par webdiffusion à d'importants groupes d'intérêt au cours de la Semaine de l'excellence des services 2010 de la fonction publique de l'Ontario (FPO);
- l'orientation du ministère en ce qui a trait aux pratiques d'accessibilité de l'information et des communications a été communiquée et adoptée, entraînant des améliorations importantes sur le plan des pratiques de diffusion des courriels;
- une présentation interactive a permis à plus de 40 élèves de 9^e année d'en apprendre davantage à propos des obstacles que rencontrent les personnes handicapées.

Politiques, procédures et pratiques

Le MTO continue d'examiner les politiques, les procédures et les pratiques qui ont une incidence sur la prestation des services à l'intention du public, ou qui la régissent, pour faire en sorte qu'elles promeuvent la dignité, l'autonomie, l'intégration et l'égalité des chances des personnes handicapées et en tiennent compte.

Réalisations :

- Le MTO a participé à une séance de consultation publique organisée dans le but d'aborder le concept d'une carte-photo d'identité différente. Dix-huit organismes différents, y compris des groupes de défense des personnes âgées et des personnes handicapées, y ont également assisté. La *Loi de 2008 sur les cartes-photo* a été déposée devant l'Assemblée législative en juin 2008 et a été promulguée le 6 mars 2009.
- Depuis le 1^{er} juillet 2009, les modifications apportées au Règlement 613 (ceintures de sécurité) permettent l'utilisation d'autres types de dispositifs de retenue (comme les lits d'auto) pour les enfants handicapés.
- Le *Vehicle Policy Manual* a été révisé de manière à utiliser un langage approprié et privilégié lorsqu'il est question de personnes souffrant d'un problème de santé mentale.
- Une démonstration présentant l'ébauche de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO élaborée par le Bureau de la diversité de cette dernière a été effectuée devant les responsables des divisions du MTO en mai 2010. Cet outil peut aider les employés à cerner les obstacles à l'inclusion dans leur travail. Les participants ont convenu que, dès que l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion sera terminé, il deviendra un outil de formation qui aidera les équipes fonctionnelles à appuyer le personnel dans le cadre de la création de politiques, de programmes et de services inclusifs pour les Ontariens et Ontariennes.

- Les questions d'accessibilité ont été incluses dans les documents d'approvisionnement chaque fois qu'on a déterminé que de nouvelles initiatives et de nouveaux projets pourraient avoir une incidence sur les personnes handicapées.
- Le MTO a l'intention d'accroître l'accessibilité globale de tous les aspects de ses centres d'information, qui organisent des réunions dans toute la province chaque année. Ces réunions invitent le public à examiner les projets et les plans de transport et à formuler des commentaires à cet égard. Le MTO a achevé l'analyse de deux de ces réunions.
- Le MTO a mené une campagne sur la gestion des situations d'urgence qui intégrait la préparation des personnes handicapées aux situations d'urgence et en faisait la promotion.
- Des représentants du MTO ont participé activement aux groupes de travail des organismes centraux chargés de concevoir des produits relatifs à l'accessibilité et leur ont fourni des conseils et des recommandations.
- Une vérification de l'accessibilité a été effectuée plus tôt cette année et le rapport a confirmé que le MTO a satisfait aux exigences de conformité au règlement régissant les services à la clientèle.

Secteur d'intérêt : Information et communications

En prévision de l'adoption imminente des normes relatives à l'information et aux communications, le MTO s'efforce de fournir à tous les citoyens la même qualité de service en matière d'information et de communications lorsqu'il crée, fournit, transmet, reçoit ou distribue l'information et les communications.

Réalizations :

Le site Internet public du MTO a amélioré ses caractéristiques d'accessibilité en se conformant aux nouveaux modèles de conception de la FPO, qui prévoient :

- l'évolution du Web (de 1.0 à 2.0);
- l'accroissement de l'accessibilité et de la convivialité grâce à :
 - o l'amélioration et la cohérence de la structure de navigation dans l'ensemble du site Web,
 - o une taille de police plus grande,
 - o un contraste accru entre les couleurs de l'arrière-plan et celles de la police,
 - o une amélioration de l'organisation de l'information sur la page d'accueil,
 - o des versions imprimées des longs guides et des manuels;

- davantage de vidéos en ligne et de solutions de rechange aux vidéos (c.-à-d. des transcriptions);
- plus de solutions de diffusion du contenu au moyen des dispositifs de communication portatifs comme les assistants numériques (PDA) et les téléphones intelligents;
- l'évolution des anciens modèles complexes, fixes et comportant beaucoup de graphisme en un concept simple, souple et universel.

Le MTO a entrepris l'examen et la mise à jour de son site intranet cette année dans le but d'appuyer la communication, la collaboration et la participation du personnel au sein du ministère et de la FPO.

- Dans le cadre de la phase 1 du nouveau site, une nouvelle page d'accueil a été conçue, de même que de nouveaux sites pour le sous-ministre, le bulletin électronique du MTO et d'autres pages clés accessibles à partir de la page d'accueil. Les mises à jour des autres pages de l'intranet, y compris celles des divisions et des secteurs de programmes, se poursuivront tout au long de 2012.
- Durant la conception du nouveau site, les caractéristiques d'accessibilité et de convivialité ci-dessous ont été étudiées et des efforts sont déployés pour les intégrer au nouvel intranet du MTO en plusieurs phases :
 - o navigation intuitive;
 - o amélioration des types de police, de leur taille et du contraste des couleurs;
 - o liens descriptifs et texte de remplacement pour les éléments non textuels;
 - o ajout d'un lien sur l'accessibilité au bas de chaque page. Le lien dirige l'utilisateur vers des conseils sur l'accessibilité et fournit des directives sur la configuration des réglages, comme la taille du texte et le style, le formatage et les couleurs des pages Web affichées à l'écran.
- Pendant la conception, l'accessibilité au site a été mise à l'essai pour assurer la compatibilité avec un lecteur d'écran et faire en sorte qu'on puisse y naviguer sans l'aide d'une souris.
- Le personnel chargé de concevoir et d'entretenir les diverses parties de l'intranet ont reçu de la formation, y compris une sensibilisation accrue aux questions d'accessibilité.
- Le plan de gouvernance et le mandat de l'intranet du MTO comprend un engagement à sensibiliser davantage les membres du Comité Web du ministère en ce qui concerne l'accessibilité et la convivialité. Cela est réalisé en partie en permettant à un membre de l'Unité de l'accessibilité de siéger au Comité des coordonnateurs de sites Web du ministère.

L'Unité de l'accessibilité a fourni aux groupes des séances de formation sur l'accessibilité de l'information et des communications, suivies d'exercices pratiques efficaces et grandement appréciés pour permettre aux participants de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris. Les modules couvraient notamment les points suivants :

- les documents Word accessibles,
- les présentations PowerPoint accessibles,
- la création de fichiers PDF accessibles,
- les pratiques exemplaires de communication par courriel.

Un Groupe de travail du Groupement de l'information et de la technologie de l'information a été mis sur pied à l'automne 2010 pour appuyer les normes d'accessibilité de l'information et des communications en cours d'élaboration et s'y préparer.

Les mesures visant à mobiliser nos employés en augmentant l'accessibilité de l'information et des communications leur étant destinées comprenaient :

- une webdiffusion du sous-ministre en juin 2010 incluant une transcription en temps réel d'accès à la communication. Les avis relatifs à cet événement invitaient les membres du personnel à demander des mesures d'adaptation supplémentaires et leur fournissaient le nom d'une personne-ressource, un numéro de téléphone, un numéro ATS et une adresse électronique à laquelle ils pouvaient faire parvenir leur demande. La webdiffusion a été enregistrée, sous-titrée et mise à la disposition du personnel sur le site intranet;
- des comités locaux de participation des employés qui ont accueilli favorablement les directives sur l'accessibilité de l'information et des communications;
- les membres du comité directeur pour la participation des employés appuient l'inclusion des questions d'accessibilité au stade de mise au point des produits de communication. Cette pratique a été approuvée et en outre soutenue par le conseiller en communications du comité;
- le MTO a acquis des licences du logiciel Acrobat 9 d'Adobe pour appuyer la création et la diffusion de documents PDF accessibles. Il a formé le personnel à la conversion des fichiers en documents PDF accessibles.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Réalisations :

La Direction des installations et des services opérationnels et la Division de la gestion des routes provinciales ont travaillé de manière diligente avec les fournisseurs de services, la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et les gestionnaires d'immeubles afin d'éliminer et de prévenir les obstacles dans le milieu bâti.

Région du Centre, bureaux principaux et Queen's Park

- Des lumières clignotantes d'urgence orange ont été installées à l'extérieur de l'immeuble de St. Catharines. Après une évacuation d'urgence, ces lumières fourniront un signe visuel indiquant qu'il est sûr d'entrer à nouveau dans l'immeuble.
- Un Centre pour l'accès universel a été construit à St. Catharines. La section intitulée Emploi – Réalisations ci-dessous renferme plus de détails à ce sujet.
- Le MTO a rénové la salle de conférence de la Direction des communications à Queen's Park pour la rendre accessible.
- Le MTO a rénové le bureau de la rue Barton à Hamilton, effectuant des améliorations en matière d'accessibilité comme une entrée et des toilettes publiques dotées d'ouvre-portes automatiques et un comptoir d'accueil accessible.
- Le laboratoire du Bureau de la gestion des ponts, qui a déménagé au 85 St. Regis Crescent à Downsview, a été doté de toilettes et d'une cuisine accessibles ainsi que d'une rampe et d'ouvre-portes automatiques à l'entrée principale.
- La conception et (ou) la construction de cinq parcs de stationnement pour navetteurs conformes au Highway Design Bulletin 2007-002 Carpool Parking Facilities contenant des places de stationnement accessibles pour les personnes handicapées.
- La conception et la réalisation d'un nouvel entrepôt de sel conforme aux exigences relatives à l'accès sans obstacle dans les installations d'entretien situées à l'intersection de l'autoroute 401 et de la rue Hurontario. L'entrepôt de sel comprend maintenant des toilettes sans obstacle, des corridors et des entrées accessibles ainsi que des places de stationnement accessibles.
- Au printemps 2010, la rénovation du bâtiment de Burlington qui accueille le personnel contractuel. La rénovation comprenait l'accès sans obstacle à l'immeuble et aux toilettes.

- La Direction des installations et des services opérationnels a négocié avec la SIO pour inclure, dans son plan d'immobilisations :
 - o la rénovation de l'entrée principale de l'immeuble de St. Catharines pour atténuer les problèmes de vent et permettre un meilleur fonctionnement des portes automatiques (achèvement à l'automne 2010);
 - o la construction d'une nouvelle rampe dans l'édifice C, à Downsview, après la modification de l'accès en raison d'un projet de sécurité.

Région de l'Est

- Une remorque mobile et une toilette portative sur un quai éloigné de l'île Wolfe seront désormais accessibles en hiver.

Région de l'Ouest

- Des ouvre-portes automatiques ont été installés au quatrième étage du complexe régional de London.

Région du Nord-Est

- Des systèmes de modulation de fréquences ont été achetés et sont désormais mis à la disposition des employés et des visiteurs qui ont des troubles auditifs.
- Un ouvre-porte automatique a été installé dans le cadre de la modernisation des portes de l'aile Ouest de l'immeuble.

Région du Nord-Ouest

- Les toilettes ont été transformées pour être accessibles à tous les étages du complexe régional de Thunder Bay. Auparavant, seul le rez-de-chaussée comportait des installations accessibles.
- L'entrée et la façade de l'immeuble ont été transformées en aménageant une rampe (plutôt qu'une rampe et un escalier) et des zones de débarquement désignées.

Ensemble de l'Ontario

Les aires de service autoroutières de l'Ontario ont été réaménagées de façon à bénéficier d'une conception et de caractéristiques d'accessibilité uniformes selon la norme d'accessibilité de Wellington pour tous les bâtiments principaux des aires de service. Elles comprennent :

- des portes accessibles d'une largeur de 965 mm (la largeur minimale des portes est de 900 mm selon le Code du bâtiment de l'Ontario);
- des couloirs d'une largeur de 1 370 mm (la largeur minimale des sorties est de 1 100 mm selon le Code du bâtiment de l'Ontario);
- des rayons de virage libre de 2 000 mm (par opposition à 1 500 mm);
- des cabines de toilette accessibles de 1 830 mm carrés (par opposition à 1 500 mm carrés);
- deux cabines de toilette accessibles de 1 830 mm pour les salles de toilettes comprenant plus de cinq toilettes; toutes les autres cabines de toilette mesurent au moins 920 mm de largeur;
- un urinoir facile d'accès de 920 mm dans chaque toilette pour hommes;
- des tables à langer ajustables pour adultes dans les salles de toilettes familiales;
- des boutons d'appel d'urgence dans les salles de toilettes familiales;
- des concepts de menuiserie qui comprennent une partie surbaissée du comptoir de services accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
- des ferrures supplémentaires ajoutées aux cabines de toilette accessibles;
- toute la quincaillerie spécifiée pour respecter les normes d'accessibilité;
- une bande de couleur contrastante sur les portes d'entrée vitrées;
- des carreaux de mosaïque de couleur contrastante au comptoir de services et aux entrées des salles de toilettes pour avertir les gens de la hauteur libre peu élevée au vitrage en pente;
- des panneaux de signalisation comprenant des lettres en relief d'une police sans empattement et en braille, au besoin;
- des bateaux de porte sur le massif du bâtiment ajoutés à toutes les entrées principales des bâtiments d'aires de service;
- un téléphone public accessible comportant des caractéristiques ATS;
- la réduction de l'éblouissement dans la zone publique grâce au vitrage fritté.

Secteur d'intérêt : Emploi

Réalisations :

Un Centre pour l'accès universel a été construit, en partenariat avec les intervenants, à St. Catharines. Il a été configuré et conçu par un architecte réputé spécialiste de la conception universelle aux fins d'utilisation par les employés, le public et les intervenants. Il comprend une salle de réunion, une zone d'attente et une salle d'examen dotée de différents types de claviers et de dispositifs de pointage, d'un grand écran fixé sur un bras réglable, d'un éclairage amélioré et réglable de façon indépendante, d'un bureau à hauteur réglable, de chaises entièrement réglables et d'un appareil de télécommunication pour sourds (ATS).

Les autres technologies d'assistance disponibles comprennent un lecteur d'écran, des logiciels de conversion de la voix en texte et de grossissement de texte ainsi que :

- des portes dotées d'un dispositif d'ouverture automatique à commande électrique pour les salles de réunion et d'examen;
- des commandes actionnées et situées à des endroits accessibles;
- l'atténuation du bruit;
- le contraste visuel de tous les éléments;
- l'éclairage des voies de circulation;
- un vestiaire accessible;
- des systèmes techniques pour malentendants portatifs.

À l'inauguration du centre, les visiteurs ont pu faire des visites organisées et participer à des activités interactives comportant de la technologie d'adaptation et des appareils fonctionnels. Les autres organismes ont pu disposer d'une trousse incluant le rapport intitulé *Program of Requirements* pour les aider à concevoir et à construire des installations semblables. La trousse fournit des lignes directrices complémentaires en ce qui a trait aux obstacles systémiques ainsi que d'autres renseignements pertinents.

Secteur d'intérêt : Transport

Réalisations :

Les traversiers de l'île Wolfe ont amélioré leurs services en :

- déplaçant le matériel sur le pont du traversier pour aménager des places de stationnement accessibles pour quatre véhicules;
- affichant des panneaux dans des endroits bien en vue invitant les passagers à informer les membres d'équipage de leurs exigences spécifiques en matière d'assistance pendant une évacuation d'urgence;

- communiquant les pratiques d'adaptation aux besoins des voyageurs qui demandent une assistance et en fournissant des directives au personnel chargé de les appliquer;
- faisant la promotion des pratiques d'adaptation aux besoins des voyageurs qui demandent une assistance auprès des municipalités chargées de l'exploitation des traversiers municipaux.

Un plus grand nombre d'autobus accessibles circulent sur les routes.

Le financement des services municipaux de transport en commun en vertu des programmes du MTO exige que les municipalités fassent l'acquisition d'autobus entièrement accessibles. Par conséquent, la province a aidé les municipalités à se procurer 367 autobus classiques et 67 autobus spécialisés, soit un total de 444 nouveaux autobus accessibles de remplacement en 2009. À la fin de 2009, 86,4 pour cent des autobus classiques municipaux de l'Ontario étaient accessibles, contre 38,6 pour cent en 2003.

Le MTO a conçu la carte PRESTO, un nouveau système de paiement électronique accessible pour gérer les titres de transport en commun. Le nouveau système respecte non seulement les lignes directrices et les normes d'accessibilité actuelles, mais il aide également les usagers à conserver de façon fort opportune leur autonomie, leur indépendance et leur dignité dans les services de transport en commun conventionnels et au-delà des limites régionales. Il comprend :

- une carte de paiement qui peut être lue sans que les gens aient à la sortir de leur porte-feuille, sac ou sac à main;
- un lecteur de cartes qui peut communiquer avec les utilisateurs à l'aide d'un message affiché à l'écran, de voyants et (ou) de sons clairement audibles;
- la possibilité de charger la carte et d'en vérifier le solde de plusieurs façons – chargement automatique, sur le site Web de Presto, par l'entremise d'un centre d'appels et (ou) en personne (auprès d'agents du service à la clientèle);
- un site Web qui respecte les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 1.0 et qui respectera bientôt les normes WCAG 2.0 AA. Le site contient des vidéos en langage gestuel américain avec commentaire audio pour enseigner aux usagers comment utiliser la carte Presto.

Un cadre de gouvernance en matière d'accessibilité, affiché sur le site Web de Presto :

- décrit les mesures prises pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées;

- détermine les domaines à améliorer;
- précise les rôles de PRESTO, des exploitants de véhicules de transport en commun et du Groupe de travail consultatif sur l'accessibilité.

Metrolinx, qui a fusionné avec GO Transit en 2009, s'est engagé à rendre les systèmes de transport de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) entièrement accessibles aux personnes handicapées d'ici 2025. La planification de l'accès universel est un élément d'une importance fondamentale du Plan régional de transport, *Le grand projet*. En plus de continuer à améliorer l'accessibilité du réseau de GO Transit, Metrolinx a commencé à mettre en œuvre des initiatives orientées vers l'objectif stratégique d'un accès universel tel qu'il est décrit dans *Le grand projet*, notamment une méthode mieux coordonnée de transport spécialisé dans la région. Metrolinx travaillera également de pair avec d'autres organismes de transport en commun afin de créer de nouveaux services de transport rapide, qui sont conçus conformément aux normes d'accessibilité.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité de GO Transit continue de fournir des conseils et de l'expertise au personnel de GO Transit sur la façon d'améliorer les services d'autobus et de train de banlieue accessibles pour les personnes handicapées. Le personnel du MTO participe à ces comités pour échanger sur des préoccupations communes au sein de ces groupes. Un Comité consultatif distinct sur l'accessibilité de Metrolinx, créé en 2008, continue de fournir des commentaires sur les initiatives d'accessibilité régionales.

Réalisations :

Metrolinx et GO Transit ont réalisé ou dépassé la plupart de leurs objectifs, qui étaient décrits dans leur plan antérieur intitulé « Plan d'accessibilité 2009-2010 de Metrolinx/GO Transit ».

En voici les faits saillants :

Initiatives d'accessibilité régionales

- Des améliorations ont été proposées pour le service de transport spécialisé interrégional. Elles se fondaient sur le rapport d'étape « ServiceCoordination for Specialized Transit in the Greater Toronto & Hamilton Area » (Coordination du service de transport en commun spécialisé dans la région du grand Toronto et de Hamilton).

- En partenariat avec des fournisseurs de services de transport en commun spécialisé de l'Ontario, des spécifications communes axées sur la performance ont été élaborées pour les véhicules de transport en commun spécialisé de huit mètres à plancher surélevé et surbaissé.
- Les programmes de formation portant sur les déplacements dans la RGTH ont été examinés, ce qui a mené à la tenue d'un atelier de formation à l'utilisation des transports en commun destiné aux représentants des organismes de transport en septembre 2009.
- Metrolinx et GO Transit se sont intégralement conformés aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle prises en application de la LAPHO avant l'échéance du 1^{er} janvier 2010.

Initiatives d'accessibilité de GO Transit

- De nouvelles gares ferroviaires accessibles à Scarborough ainsi qu'à Niagara Falls et St. Catharines pour utilisation la fin de semaine tout au long de l'été.
- Des dispositifs d'affichage électronique ont été installés dans les gares ferroviaires de part et d'autre du réseau afin d'aider les navetteurs ayant des troubles auditifs. Ces dispositifs d'affichage fournissent des renseignements sur les départs et les changements touchant le service de GO Transit.
- Un examen général des normes de signalisation fixe et de la signalisation dans les voitures a été effectué dans le but d'accroître l'utilisation de pictogrammes acceptés internationalement. Cette nouvelle norme aidera les personnes présentant une déficience cognitive, ainsi que celles ayant des troubles de la parole.
- Le site Web public de GO Transit est conforme à la version la plus récente des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) (version 2AA) acceptées dans le monde entier.
- Le nouveau Guide sur l'accessibilité de GO Transit à l'intention des usagers et la nouvelle brochure sur les Services accessibles de GO Transit sont disponibles sur le site Web de cet organisme.
- GO Transit a participé activement aux événements Des gens en mouvement et Connections 2010.

On trouvera ci-dessous quelques éléments présentés dans le « Plan d'accessibilité 2010-2011 de Metrolinx et GO Transit » :

Initiatives d'accessibilité régionales (continues)

- Développer un réseau accessible de lignes de trains légers sur rail (TLR) à Toronto.
- Poursuivre l'acquisition en commun de véhicules de transport spécialisé dans le cadre du programme « Transit Partnerships Innovation (TPI) » (Programme de partenariats novateurs en transport en commun).

- Mettre au point une stratégie et un plan de mise en œuvre qui guidera les efforts de Metrolinx visant à améliorer la coordination des services de transport en commun spécialisé.
- Collaborer avec d'autres organismes pour commencer à concevoir un programme de formation générique à l'utilisation des transports en commun destiné aux clients handicapés. Ce programme sera utilisé par les organismes de transport en commun partout en Ontario.
- Mettre en place un forum avec d'autres organismes de transport en commun dans la RGTH pour collaborer et échanger des renseignements sur la coordination des services de transport en commun spécialisé.
- En partenariat avec les organismes municipaux de transport en commun, examiner les points existants de correspondance pour le transport en commun spécialisé afin de veiller à leur emplacement optimal pour les usagers et pour les organismes de transport en commun spécialisé et de s'assurer qu'ils sont dotés des commodités appropriées pour les usagers.
- Faire participer les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité de GO Transit et de Metrolinx à l'élaboration de directives pour les centres de mobilité.
- Convertir le site Web public de Metrolinx www.metrolinx.com pour qu'il respecte la version la plus récente des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) (version 2AA).

Initiatives d'accessibilité de GO Transit (Calendrier de mise en œuvre : de décembre 2009 à décembre 2011)

- Nouvelles gares ferroviaires accessibles : Allandale, Appleby, Clarkson et Malton.
- Nouveau service d'autobus accessible d'Orangeville à Toronto (terminus d'autobus de la gare Union) et de Niagara Falls à la gare GO de Burlington.
- Trois nouvelles voitures (supplémentaires) accessibles.
- Dix nouveaux autobus interurbains (supplémentaires) accessibles et dix nouveaux autobus à deux étages (supplémentaires) accessibles.
- Installation de dispositifs d'affichage électronique supplémentaires permettant de signaler les départs et les changements de service de GO Transit dans les gares ferroviaires situées de part et d'autre du réseau afin d'aider les navetteurs ayant des troubles auditifs.
- Mise en œuvre continue des normes de signalisation fixe et de la signalisation dans les voitures pour accroître l'utilisation de pictogrammes acceptés internationalement. Cette nouvelle norme aidera les personnes présentant une déficience cognitive, ainsi que celles ayant des troubles de la parole.

- Achèvement, d'ici au printemps 2011, de la mise en place par GO Transit du système tarifaire PRESTO, qui intègre certaines caractéristiques d'accessibilité. La carte PRESTO offre aux usagers des options pratiques de paiement des titres de transport en commun.
- Achèvement du projet pilote de distributeurs automatiques de billets de prochaine génération de GO Transit en 2011, qui intégrera des caractéristiques d'accessibilité améliorées.

Secteur d'intérêt : Autre

Réalisations :

Le MTO a franchi un certain nombre de jalons au cours de cette période :

- Le MTO a, en consultation avec d'autres parties, préparé et mis en œuvre avec succès sept plans d'accessibilité.
- Le 2 septembre 2010, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario (DGAO) a affiché le projet de règlement intégré sur l'accessibilité sur le site Web du Registre de la réglementation du gouvernement pour que la population puisse le consulter. Ce projet de règlement comprend la Norme d'accessibilité de l'information et des communications, la Norme d'accessibilité pour le transport et la Norme d'accessibilité à l'emploi. Les divisions et les services juridiques du MTO continuent de collaborer avec la DGAO à la mise en œuvre à long terme de la Norme d'accessibilité pour le transport et d'appuyer les travaux relatifs au règlement intégré sur l'accessibilité.
- Le MTO a affiché (sur le Registre) des modifications complémentaires au Règlement de l'Ontario 629 qui ont trait aux exigences techniques en matière de sécurité visant les véhicules de transport-passagers qui empruntent le réseau routier.
- Le MTO a participé au Comité des directeurs chargés de la mise en œuvre de la LAPHO et au Comité des SMA chargés de la mise en œuvre de la LAPHO, tous deux présidés par le ministère des Services sociaux et communautaires.
- Le MTO participe activement au Comité interministériel du milieu bâti ainsi qu'à d'autres comités et groupes de travail interministériels à l'appui des futures normes d'accessibilité en cours d'élaboration.
- Les ententes de rendement des membres de la haute direction du MTO comprennent des engagements qui appuient la diversité et l'inclusion.
- Le MTO a lancé un Programme des partenariats de mentorat axés sur la diversité pour aider notre organisme à devenir plus inclusif et à mieux tenir compte de ceux et celles que nous desservons. Les participants considèrent qu'ils font partie de l'un des cinq groupes sous-représentés, y compris les personnes handicapées (handicap visible et non visible). Cette initiative leur permet d'aider les cadres supérieurs à devenir plus conscients des questions de diversité et d'inclusion et à y être plus sensibles en plus d'obtenir une orientation professionnelle et des conseils de dirigeants expérimentés de la FPO.

Mise à jour sur les exigences relatives à l'accessibilité pour les services à la clientèle

Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (NASC) (Règlement de l'Ontario 429/07) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Tous les ministères de l'Ontario étaient tenus de se conformer au Règlement au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

En janvier 2010, la FPO a été le premier organisme public à déposer son rapport de conformité auprès de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Pour continuer de se conformer aux NASC, le MTO poursuivra l'amélioration des pratiques et des processus existants. La section qui suit décrit comment nous prévoyons satisfaire à ces exigences permanentes.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle – Exigences de formation

Engagement : Continu

Améliorer le processus qui fait en sorte que tous les nouveaux employés satisfassent aux exigences de formation.

Action(s) proposée(s) :

Le ministère s'engage de façon continue à améliorer le processus qui a débuté en 2009-2010 pour faire en sorte que tous les nouveaux employés satisfassent aux exigences de formation. Il continuera à élaborer et à déployer le processus qu'il a entrepris dans l'ensemble de l'organisme en 2009-2010 pour faire en sorte que les nouveaux employés auxquels s'appliquent les NASC reçoivent une formation adéquate.

L'une des priorités au cours de cette période est de combler une lacune de ce processus – offrir de la formation au personnel temporaire envoyé par les agences de recrutement de travailleurs temporaires. Il évaluera les stratégies visant à combler cette lacune. Il a communiqué de l'information à ce sujet aux responsables de la formation des nouveaux employés ainsi que dans les directives de la feuille de calcul du rapport d'étape trimestriel.

Calendrier de mise en œuvre : été 2011

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle – Exigences de formation

Engagement : Nouveau

Continuer de maintenir l'exigence relative à l'accessibilité pour les services à la clientèle.

Action(s) proposée(s) :

Le MTO a pris un nouvel engagement visant à examiner et mettre à jour la liste de contrôle d'accueil des nouveaux employés qu'utilisent les gestionnaires du MTO. Le but est de faire en sorte que cette liste contienne les exigences de formation relatives à l'accessibilité des services à la clientèle.

Calendrier de mise en œuvre : automne 2011

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle – exigence relative au processus de rétroaction

Engagement : Continu

Dans le cadre de son engagement continu à évaluer et à tenir compte des commentaires qu'il reçoit du public, le MTO cherchera à améliorer constamment la prestation de biens, de produits et de services au public.

Action(s) proposée(s) :

Toute rétroaction reçue du public sera évaluée et prise en compte en vue d'améliorer davantage la prestation des services.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 à septembre 2011

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle – politiques, procédures et pratiques

Engagement : Continu

Continuer d'examiner, conformément au calendrier d'examen, les politiques, les procédures et les pratiques qui ont une incidence sur la prestation des services au public ou qui la régissent.

Action(s) proposée(s) :

Dans le cadre de son engagement continu à examiner les politiques, les procédures et les pratiques qui ont une incidence sur la prestation des services au public ou qui la régissent, le personnel clé, les comités et les groupes de travail participant aux divers volets de cette initiative recevront une formation sur *l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO*.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2010 à décembre 2011

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagement : Continu

Accroître l'accessibilité globale des séances d'information publique, qui sont conçues pour fournir des renseignements particuliers au public et recevoir ses commentaires.

Action(s) proposée(s) :

Dans le cadre de son engagement continu à accroître l'accessibilité globale de ses séances d'information publique, le MTO continuera d'en examiner et d'en évaluer l'accessibilité. Pendant cette période, il concevra des lignes directrices en matière de pratiques exemplaires à l'intention du personnel qui contribue à planifier et à organiser ces événements.

Calendrier de mise en œuvre : décembre 2010 à décembre 2011

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagement : Continu

Maintenir la conformité aux exigences des NASC.

Action(s) proposée(s) :

Dans le cadre de son engagement continu à maintenir la conformité aux exigences du Règlement de l'Ontario 429/07 relatif aux NASC, le MTO effectuera une vérification annuelle de l'accessibilité.

Calendrier de mise en œuvre : juin 2011

Engagements relatifs à l'information et aux communications

L'information et les modes de communication sont des éléments clés de la prestation de nombreux programmes et services gouvernementaux au public. Le MTO a pris de nouveaux engagements et des engagements continus visant à rendre les produits de communication accessibles.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Nouveau / continu

Exiger que le personnel intègre des questions d'accessibilité à la préparation des documents de communication (p. ex., les courriels, les notes de service et les présentations) pour faire en sorte que les produits de communication soient accessibles.

Action(s) proposée(s) :

- Inciter les membres clés du personnel à visionner les vidéos de formation préparées par le Bureau de la diversité de la FPO.
- Continuer à offrir des séances de formation sur la façon de préparer des documents accessibles et sur les pratiques exemplaires relatives à la communication par courriel.
- Continuer de promouvoir l'utilisation des guides instructifs mis à la disposition de tous les employés sur un site Web central.

Calendrier de mise en œuvre : décembre 2010 à septembre 2011

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Nouveau

Accroître l'accessibilité des communications transmises au public.

Action(s) proposée(s) :

Les modèles de correspondance actuellement utilisés par le personnel du MTO pour répondre aux requêtes du public seront examinés, révisés et présentés en fonction des pratiques exemplaires actuelles.

Calendrier de mise en œuvre : printemps 2011

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

Continuer de mettre à jour le site intranet du MTO dans le but d'ajouter des sites intranet pour toutes les divisions et tous les secteurs de programmes.

Action(s) proposée(s) :

Continuer de trouver des façons d'améliorer l'accessibilité du site intranet du MTO, notamment en :

- ajoutant des caractéristiques comme des liens pour accéder au contenu et du texte à taille modifiable;
- effectuant des tests continus d'accessibilité du site pour en assurer la compatibilité avec les technologies d'assistance;
- continuant de former le personnel chargé de concevoir et de tenir à jour les diverses sections de l'intranet sur l'accessibilité et son incidence sur le contenu, la structure et la conception de documents et le déroulement des activités.

Calendrier de mise en œuvre : printemps 2012

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Nouveau

Améliorer davantage l'accessibilité aux procédures d'urgence relatives au Service de traversier du MTO.

Action(s) proposée(s) :

Fournir aux voyageurs l'information sur les mesures de sécurité avant le départ sur des supports de substitution.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2011

Engagement : Nouveau

Répondre plus rapidement aux demandes relatives aux documents publics sur support de substitution.

Action(s) proposée(s) :

- Préparer un guide décrivant les pratiques exemplaires relatives à l'élaboration de nouvelles publications. Ces lignes directrices feront en sorte que ces documents puissent être facilement convertis sur supports de substitution.
- Distribuer et promouvoir ces lignes directrices au personnel chargé de l'élaboration des documents publics.

Calendrier de mise en œuvre : automne 2011

Autres engagements relatifs à l'accessibilité

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les normes en cours d'élaboration en vertu de la LAPHO

En prévision de l'entrée en vigueur des autres normes qui seront élaborées en vertu du Règlement intégré sur l'accessibilité pris en application de la LAPHO, le gouvernement de l'Ontario a prévu la mise en œuvre de plusieurs initiatives pour la fonction publique dans les secteurs suivants : les transports, l'emploi, le milieu bâti et autres. Il vise ainsi à faciliter les déplacements des personnes handicapées en Ontario, à assurer l'accessibilité des personnes handicapées à toutes les étapes du cycle d'emploi et à éliminer les obstacles dans les immeubles. Un grand nombre des initiatives prévues pour la fonction publique en 2010-2011 ont pour but d'aider les ministères à se préparer à se conformer aux prochaines normes qui entreront en vigueur.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Engagement : Continu

Le MTO continuera de travailler conjointement avec les gestionnaires d'immeubles, la SIO et les fournisseurs de services afin d'intégrer l'accessibilité dans les projets de conception, de construction et de rénovation.

Action(s) proposée(s) :

Les projets suivants d'amélioration de l'accessibilité ont été déterminés et amorcés :

- l'amélioration de l'accessibilité au solarium de l'Édifice D à Downsview, utilisé pour les réunions, les événements et les expositions d'envergure;
- l'amélioration de l'accessibilité à la salle de réunion du solarium dans le complexe de Downsview;
- l'amélioration de l'accessibilité au Centre d'apprentissage et de perfectionnement du MTO à St. Catharines;
- l'installation d'un ouvre-porte automatique pour le nouvel Espace silence à St. Catharines;
- l'installation d'un ouvre-porte automatique dans les salles de toilettes du complexe de Downsview qui sont utilisées par les conducteurs âgés qui assistent à leurs séances de formation de groupe.

Calendrier de mise en œuvre : avril 2011

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Nouveau

Élargir et maximiser l'utilisation des installations du Centre pour l'accès universel à St. Catharines.

Action(s) proposée(s) :

- Évaluer comment maximiser l'utilisation de la salle d'examen, qui est dotée de divers appareils fonctionnels (p. ex., vérification de l'accessibilité aux documents et aux applications d'entreprise).
- S'associer à des groupes d'intérêt et promouvoir les atouts des installations.
- Offrir aux employés l'occasion d'essayer diverses technologies d'assistance pour déterminer ce qui répond le mieux à leurs besoins en matière d'adaptation.
- Ouvrir les installations aux concepteurs de sites Web pour tester l'accessibilité des sites.

Calendrier de mise en œuvre : décembre 2010 à décembre 2011

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Nouveau

Promouvoir l'avantage de créer un Centre pour l'accès universel.

Action(s) proposée(s) :

Soumettre un abrégé qui met en valeur les avantages de créer un Centre pour l'accès universel à des fins d'étude au festival des conférences internationales sur les soins, les handicaps, le vieillissement et la technologie.

Calendrier de mise en œuvre : décembre 2010 à juin 2011

Secteur d'intérêt : Transport

Engagement : Continu

Continuer d'aider à améliorer et à renouveler les réseaux municipaux de transport en commun ainsi que les services ferroviaires et d'autobus interrégionaux du réseau GO Transit.

Action(s) proposée(s) :

Continuer de collaborer avec les municipalités de l'Ontario et Metrolinx.

Calendrier de mise en œuvre : décembre 2010 à décembre 2011

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Administrer le plan d'action en matière d'accessibilité, y compris les dispositions de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de leurs règlements ainsi que des initiatives ministérielles connexes.

Action(s) proposée(s) :

- Continuer d'aider les membres du Comité d'accessibilité du MTO, les responsables des mesures d'accessibilité des divisions ainsi que les principaux partenaires, y compris les décideurs, à en apprendre davantage à propos de l'accessibilité.
- Continuer de travailler avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires et de l'appuyer relativement à la mise en œuvre à long terme des normes d'accessibilité intégrées proposées.
- Continuer de participer activement aux comités interministériels et aux groupes de travail de la FPO à l'appui des normes d'accessibilité en cours d'élaboration.
- Préparer les rapports trimestriels sur l'accessibilité à l'intention de la haute direction en vue d'en partager le contenu avec le personnel au cours de réunions régulières.
- Continuer à fournir des conseils et des services de consultation aux secteurs de programmes en matière d'accessibilité.

Calendrier de mise en œuvre : décembre 2010 à décembre 2011

Engagement : Continu

Continuer de tenir compte de l'accessibilité au moment de l'achat de biens, de produits ou de services.

Action(s) proposée(s) :

Cibler les principaux employés participant aux activités d'approvisionnement qui recevront une formation sur *l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO*.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2010 à décembre 2011

Loi(s), règlement(s) et politique(s) en cours d'examen dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées

À l'appui de l'engagement d'éliminer et de prévenir les obstacles que rencontrent les personnes handicapées, le MTO continuera d'examiner toute nouvelle loi et politique en cours d'élaboration en vue de déceler et de supprimer ces obstacles.

Secteur d'intérêt : Lois, règlements et politiques

Engagement : Nouveau

Le MTO a pris un nouvel engagement visant à accroître les connaissances des principaux employés lorsqu'ils prennent en compte les questions d'accessibilité dans le cadre de l'élaboration ou de l'examen de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de nouvelles politiques.

Action(s) proposée(s) :

Former les principaux membres du personnel sur l'utilisation de *l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO*.

Calendrier de mise en œuvre : décembre 2010 à avril 2011

Secteur d'intérêt : Lois, règlements et politiques

Engagement : Continu

Le gouvernement s'est engagé à instaurer une carte-photo délivrée par le gouvernement pour les Ontariens qui n'ont pas de permis de conduire.

Action(s) proposée(s) :

Concevoir ce programme, les procédures détaillées et le système informatique ainsi que la réglementation requise.

Calendrier de mise en œuvre : On s'attend à ce qu'elle soit disponible d'ici septembre 2011.

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère.

Région du grand Toronto : 416 235-4686

Numéro 1 800 : 1 800 268-4686

Numéro ATS : 905 704-2426 (région de St. Catharines)

Numéro ATS sans frais : 1 866 471-8929

Courriel : AccessMTO@ontario.ca

Site Web du ministère : www.mto.gov.on.ca

Rendez-vous sur le portail [Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires](#). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements sur la façon de faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

[ServiceOntario Publications](#)

Téléphone : 1 800 668-9938

ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN: 1708-4377

This document is available in English.